Wallonie

ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal d'Aubange porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande de permis d'environnement de classe 2 introduite par la société TRICO BELGIUM, dont les bureaux sont établis rue Marie Curie n° 6 à 6790 Aubange.

Le terrain concerné est situé rue Marie Curie n° 6 à 6790 Aubange et cadastré division 1, section A, n° 1927X, 1927B2 et 1927Y.

Le projet consiste en le **maintien en activité d'une usine de production de raclettes en caoutchouc pour essuie-glaces.**

L'enquête publique est organisée en vertu des articles 90 et 93, §3, alinéa 7, du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, et conformément aux articles D.29-5 et suivants du Livre Ier du Code de l'Environnement.

Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté durant toute la période d'enquête au **Service Urbanisme, Rue Haute 22 à 6791 Athus** :

- du lundi au vendredi de **8h30 à 12h** sans rendez-vous, et de **13h30 à 16h30** sur rendez-vous ;

une permanence se tiendra les **9 et 16 septembre 2025**, **de 16h30 à 20h**, sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance.

Toute prise de rendez-vous peut être sollicitée auprès de Messieurs Lambert ou Klee, par téléphone au **+32 (0)63 43 03 10** ou par courriel à l'adresse : **urbanisme@aubange.be**

Durée de l'enquête

Affichage sur le terrain : du 1er au 22 septembre 2025.

Enquête publique ouverte le 8 septembre 2025 et clôturée le 22 septembre 2025.

Réclamations et observations

Toute réclamation ou observation :

- écrite, doit être adressée au Collège communal, soit par courrier ordinaire à l'adresse Hôtel de Ville, Rue Haute 22 à 6791 Athus, soit par courrier électronique à l'adresse urbanisme@aubange.be, soit remise directement au guichet du Service Urbanisme ;

- orale, peut être formulée sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : « Dossier **PE96** ».

La séance de clôture de l'enquête publique se tiendra le **22 septembre 2025 à 15h** au Service Urbanisme.

Autorité compétente

L'autorité chargée de statuer sur la demande de permis d'environnement est le Fonctionnaire technique.